



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association ACGN19

Procès-verbal de consignation des délibérations adoptées

Convocation du : 31/10/2022 (courriel association cadetsgendarmerie19@gmx.fr)
Réunion tenue le : 10/11/2022, de : 14h à : 17h
Lieu : Maison des Associations, 11 place Jean-Marie Dauzier, 19100 BRIVE-la-Gaillarde

Assemblée Générale Ordinaire n° 2022 du 10/11/2022

PRÉSENTS - ABSENTS / EXCUSES

Étaient présents,

- Colonel (H) René BOUMENDIL, membre
(avec 2 pouvoirs, 1 de Jean-François COUCHARD-DEVELOTTE, l'autre de Christophe GILLE)
- Madame Christine BOUSSARD, membre
- Chef d'escadron (RC) Jean Georges MERMET, membre
(avec 2 pouvoirs, 1 de Patrick PAGIES, l'autre de Hannah COUCHARD)
- Chef d'escadron (RO) Michel SOULINGEAS, membre
(avec 1 pouvoir de Jean-Paul PETIT)
- Cadet Louann PEREIRA, cohorte 2020, membre
- Lieutenant-colonel Eric DUMAS (CRD GGD19), invité

Étaient absents, excusés,

- Chef d'escadron (ER) Raymond BESSAUDOU, membre
- Chef d'escadron (RC) Jean-François COUCHARD-DEVELOTTE, membre (pouvoir à 2 personnes)
- Cadet Hannah COUCHARD, membre (pouvoir à 2 personnes)
- Colonel (R) Philippe CUYNET, membre
- Adjudant Alain DURIEUX (CRD GGD19), invité
- Chef d'escadron (RC) Christophe GILLE, membre (pouvoir à 1 personne)
- Colonel Frédéric JAMILLOUX (GGD19), invité
- Colonel Xavier LEFEVRE (GGD19), invité
- Colonel (R) Henri MALFATTI, membre
- Lieutenant (RC) Patrick PAGIES, membre (pouvoir à 1 personne)
- Cadet Edgar SAURET, membre

Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement se tenir, il est nécessaire que le quart au moins des membres soient présents ou représentés. Compte tenu du nombre d'adhérents en 2021 (potentiellement 40 personnes, 9 au CA, 16 Cadets cohorte 2020 et 15 Cadets cohorte 2021) le quorum à atteindre de membres présents ou représentés s'élève à 10 personnes.

En raison des 5 personnes recensées présentes pour cette réunion, à jour de leur cotisation associative et des 5 pouvoirs reçus et valablement attribués :

- mandat de Jean-François Coucharde-Develotte donné à René Boumendil et à Jean Georges Mermet,
- mandat du Cadet Hannah Coucharde donné à Jean Georges Mermet et à René Boumendil,
- mandat de Christophe Gille donné à René Boumendil,
- mandat de Patrick Pagies donné à Jean Georges Mermet,
- mandat de par Jean-Paul Petit donné à Michel Soulingeas,

il a été fait le constat dès l'ouverture de la réunion que le quorum était atteint et que l'Assemblée Générale pouvait valablement se tenir, comme en atteste la **feuille de présence jointe en annexe numérotée Annexe - 1**.



ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'AG 2022, comptage feuille de présence, détermination du quorum et organisation de la réunion (recueil des votes notamment),
2. Présentation du rapport de gestion 2021 (rapport moral et d'activité succinct 2021),
3. Présentation d'un rapport financier 2021 complet (éléments comptables joints),
4. Présentation du budget prévisionnel 2022,
5. Affectation du résultat 2021, vote des rapports et quitus donné sur la gestion 2021
6. Renouvellement par 1/2 du conseil d'administration par tirage au sort, confirmation des membres cooptés et recueil de nouvelles candidatures (statuts, article 8)
7. Élection du bureau de l'association (statuts, article 12)
8. Questions diverses,

*

* *

1/ Ouverture de l'AG 2022 et présentation des éléments soumis au vote de l'assemblée ne nécessitant pas d'AGEO

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans la grande salle de réunion de la Maison des Associations, au 11 place Jean-Marie Dautier, 19100 BRIVE, en présence du Lieutenant-colonel Eric DUMAS représentant le groupement de gendarmerie départementale de la Corrèze (GGD19), invité.

La séance ouverte, il est rapidement procédé à la signature de la feuille de présence au comptage des présents et à la vérification quorum nécessaire à la tenue de cette assemblée générale.

Il est observé que les votes à réaliser se feront avec 10 voies à exprimer, 5 au titre des membres présents dotés de la possibilité de voter et 5 au titres des mandats reçus.

Aucune modification statutaire n'ayant été envisagée, il n'était donc pas nécessaire d'avoir à convoquer une assemblée générale extraordinaire préalable à l'assemblée générale ordinaire.

2/ Présentation du rapport de gestion 2021

Le **rapport de gestion est en annexe 2** au présent PV de séance.

Soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire, il a recueilli le scrutin suivant :

Délibération n° 2022/01-AG

Dès la fin de présentation de ce rapport d'activités, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce rapport en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le rapport d'activités 2021 est adopté à l'unanimité.



3/ Présentation du rapport financier 2021

Présenté en séance, **le rapport financier est en annexe 3** au présent PV de séance.

Sa présentation a été complétée des **éléments de la comptabilité 2021 regroupés dans l'annexe 6** (dernière annexe de 21 pages), déjà joints lors de la convocation de l'assemblée générale.

Soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire, il a recueilli le scrutin suivant :

=====

Délibération n° 2022/02-AG

Dès la fin de présentation de ce rapport financier, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce rapport en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le rapport financier 2021 est adopté à l'unanimité.

=====

4/ Affectation du résultat 2021, vote des rapports et quitus donné sur la gestion 2021

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 5.817,77 € (cf. rapport financier en annexe 3). Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2021 en compte 1068 au titre des réserves pour les projets de l'association comme **indiqué dans la tableau figurant en annexe 4**.

=====

Délibération n° 2022/03-AG

Cette proposition d'affectation du résultat est immédiatement mise au vote et il est demandé à l'AG de voter pour cette proposition en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

La proposition d'affectation du résultat 2021 est adopté à l'unanimité.

=====

Le président de l'association sollicite ensuite pour lui-même et pour Olivier Nazareth, élu au bureau comme trésorier général, le quitus moral et financier de l'assemblée générale, dans le but d'obtenir la validation a posteriori des actes qu'ils ont tous les deux menés, étant précisé que non inscrit dans la loi de 1901, le quitus est une transposition au secteur associatif d'une procédure utilisée lorsqu'une personne reçoit un mandat de la part d'un groupe de personnes.

=====

Délibération n° 2022/04-AG

La demande de quitus moral et financier est immédiatement demandé à l'AG qui a ainsi voté.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le quitus moral et financier est donné à l'unanimité.

=====

Raymond Bessadou, administrateur, exerce jusqu'à présent les fonctions de vérificateur interne aux comptes de



l'association. Absent de cette assemblée générale, il n'est pas possible d'obtenir son accord pour son réengagement dans cette fonction. Aussi est-il décidé de reporter la désignation du vérificateur interne des comptes de l'ACGN19 à la prochaine réunion du conseil d'administration à venir.

5/ Présentation du budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel 2022 s'inscrit dans le prolongement de celui fixé pour l'année 2021. Il n'occulte aucun des différents éléments fixés à l'article 2 des statuts (objet social), bien que certaines des orientations de l'association soient encore dans une phase de gestation, à l'état de projet. C'est le cas de la mise en œuvre des classes de Cadets de la gendarmerie qui pourraient ressembler à celle du lycée Georges Pompidou de Castelnau-le-Lez (lien <https://lyc-pompidou-castelnau-lez.ac-montpellier.fr/les-activites-periscolaires/cadets-de-la-gendarmerie-promotion-2021-2022>).

Le projet discuté à l'été 2021 par les représentants de l'association (Jean Georges Mermet et Patrick Pagies), avec Thierry Chazarin, le proviseur du lycée Simone Veil de Brive-la-Gaillarde, n'a pour l'instant pas évolué. Thierry Chazarin, bien que parti diriger maintenant le lycée Sidoine Apollinaire, en plein centre ville de Clermont-Ferrand, nous encourage à poursuivre avec le lycée Simone Veil la démarche du projet « *Gens d'armes et apprentissages* » qu'il avait initié avec Sophie Eddibi-Ardouin, la coordinatrice pédagogique de l'unité de formation par apprentissage (UFA).

Un autre projet de même nature pourrait également être initié avec le collège Jean Lurçat de Brive-la-Gaillarde, dont le principal, Jean-François Couchard-Develotte est aussi administrateur de l'ACGN19.

Au delà, c'est bien entendu avec les responsables des instances territoriales de l'Education Nationale et Madame Dominique Malroux, directrice académique, que l'association devra discuter et présenter son intention de créer des classes de Cadets. Les projets en cours et à venir pourront sûrement s'avérer utiles dans ces démarches.

Le **budget prévisionnel 2022 déjà transmis et joint en annexe 5** s'attache à décrire à la fois la prise en charge des Cadets SNU et le déroulement des projets classes de Cadets de la gendarmerie nationale.

=====

Délibération n° 2022/05-AG

Dès la fin de présentation de ce budget prévisionnel, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce budget en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité.

=====

6/ Renouvellement par 1/2 du conseil d'administration par tirage au sort, confirmation des membres cooptés et recueil de nouvelles candidatures (statuts, article 8)

L'association comptait 8 administrateurs à sa création le 28 septembre 2020.

Depuis l'exercice précédent et l'AG 2020 qui s'est déroulée début 2021, le conseil d'administration a connu une première cooptation avec l'intégration du CEN (ER) Raymond Bessaudou lors de cette AG, puis le retrait de 2 de ses membres.

Le premier, le CEN (RC) Olivier Nazareth nous a provisoirement quitté après le 1^{er} trimestre 2021 pour une période de mobilité professionnelle en Afrique à l'occasion de laquelle il a rejoint la réserve citoyenne (RC) de la gendarmerie prévôtale.



De son côté, le LT (RC) Patrick Pagies vient de quitter la RC de la gendarmerie fin octobre 2022, en ne souhaitant pas renouveler son contrat, dans la mesure où il vient d'intégrer la réserve opérationnelle (RO) de la Police Nationale.

Parallèlement, le CEN (RC) Jean-François Couchard-Develotte, attaché à l'école de gendarmerie de Corrèze, à Tulle, a rejoint en février 2022 l'association qui l'a coopté au conseil d'administration sur le poste libéré par Olivier Nazareth.

Ce début d'automne 2022 et dans le but de pourvoir le poste laissé libre par Patrick Pagies, l'association a également accueilli Madame Christine Boussard, sans statut militaire, en la cooptant au conseil d'administration.

Il s'agit maintenant et dans un premier temps de demander à l'assemblée générale de confirmer les 3 personnes cooptés dans les postes occupés, maintenant ainsi le conseil d'administration à 10 membres, étant par ailleurs précisé que l'article 8 des statuts indique que l'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 à 12 membres.

Délibération n° 2022/06-AG

Il est donc demandé à l'AG de valider les cooptations réalisées en 2021 et 2022 et de conforter Raymond Bessaudou, Christine Boussard et Jean-François Couchard-Develotte dans leur rôle de membre du conseil d'administration.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Les cooptés sont donc intégrés à l'unanimité au conseil d'administration.

Le conseil d'administration composé de 10 membres est donc le suivant :

- Chef d'escadron (ER) Raymond BESSAUDOU
- Colonel (H) René BOUMENDIL
- Madame Christine BOUSSARD
- Colonel (R) Philippe CUYNET
- Chef d'escadron (RC) Christophe GILLE
- Colonel (R) Henri MALFATTI
- Chef d'escadron (RC) Jean Georges MERMET
- Chef d'escadron (RC) Jean-François COUCHAR-DEVELOTTTE
- Lieutenant-colonel (RO) Jean-Paul PETIT
- Chef d'escadron (RO) Michel SOULINGEAS

Constatant que l'article 8 des statuts de l'association exige aussi, tous les deux ans, la désignation par tirage au sort de la moitié des membres du conseil d'administration de l'association en vue de pourvoir à leur remplacement, étant précisé que les membres peuvent aussi se représenter, il est donc procédé à cette recommandation dans la mesure où l'association compte maintenant 2 ans d'existence.

Le tirage au sort a désigné les 5 candidats suivants :

- Madame Christine BOUSSARD, candidate à son renouvellement,
- Colonel (R) Philippe CUYNET, candidat à son renouvellement,
- Colonel (R) Henri MALFATTI, candidat à son renouvellement,
- Chef d'escadron (RC) Jean Georges MERMET, candidat à son renouvellement,
- Chef d'escadron (RO) Michel SOULINGEAS, candidat à son renouvellement.

Constatant par ailleurs qu'il n'y pas de nouvelle candidature au conseil d'administration visant à pourvoir les 2 postes demeurant disponibles, il est immédiatement procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration 2022.

Délibération n° 2022/07-AG

Il est donc demandé à l'AG de voter pour le renouvellement du conseil d'administration.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10



- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le nouveau conseil d'administration est donc élu à l'unanimité.

=====

La communication sera assurée sur le site Web de l'association.
Parallèlement, la mise à jour du conseil d'administration sera réalisée sur le site Web service-public.fr

7/ Election du bureau de l'association (statuts, article 12)

Le conseil d'administration ayant changé il est donc également procédé au renouvellement du bureau de l'association qui comptait 3 membres jusqu'à son renouvellement : un président, un secrétaire général et un trésorier général.

Il est proposé d'adjoindre des membres à ce bureau en proposant la création des postes suivant : un vice-président, un secrétaire général adjoint et un trésorier général adjoint, mais aucun candidat ne se fait connaître.

Les candidatures recueillies en cours de séance s'établissent ainsi :

- Jean Georges Mermet, candidat au renouvellement du poste de président
- Jean-François Couchard-Develotte, candidat au poste de secrétaire général
- Christine Boussard, candidate au poste de trésorière générale

Le bureau étant constitué, il est immédiatement procédé au vote du bureau.

=====

Délibération n° 2022/08-AG

Il est donc demandé à l'AG de voter pour les membres constituant ce nouveau bureau de l'association.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Le nouveau bureau de l'association est donc élu à l'unanimité.

=====

La communication sera assurée sur le site Web de l'association.
Parallèlement, la mise à jour du conseil d'administration sera réalisée sur le site Web service-public.fr

8/ Questions diverses

Le sujet de la relation avec le partenaire bancaire actuel est rapidement évoqué devant l'assemblée.

Difficultés rencontrées pour obtenir les soutiens financiers annoncés par la BFM et la Société Générale en 2020 (300 € pour chacune des banques). Seuls 300 € (la moitié des fonds annoncés) ont été versés la Société Générale le 01/04/2021 ; rien pour la BFM. Les frais bancaires relatifs à la cotisation JAZZ Association ont déjà été évoqués supra dans le rapport financier 2021, section Dépenses. Ils n'ont pas été remboursés par SG/BFM, ni à la fin de l'exercice 2021, ni au cours de l'exercice 2022.

Autant de points qui encouragent à s'adresser à un nouveau partenaire bancaire, comme CASDEN, Banque Populaire et ACEF Rhône-Alpes qui apportent le plus gros soutien financier à l'association. 3.000 € pour 2021 et une nouvelle demande identique présentée fin 2022 par l'association qui sera très probablement suivie début 2023.

Le nouveau bureau élu de l'association sollicite de l'assemblée générale qu'elle donne mandat au président et/ou à la trésorière générale pour effectuer le transfert des comptes de l'association vers CASDEN/BP en Corrèze.

Délibération n° 2022/09-AG

Cette proposition de mandat pour le changement de compte est soumise au vote de l'AG.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

La proposition de transférer le compte bancaire de l'association chez CASDEN/BP est votée à l'unanimité.

Le sujet de la prise de contact avec l'association est porté devant l'assemblée.

Hormis son site Web (<https://www.cadetsgendarmerie19.fr>) et la messagerie GMX (cadetsgendarmerie19@gmx.fr), l'ACGN19 ne dispose pas de contact téléphonique direct. Les numéros de téléphone portables indiqués sur le site Web et dans les fonds de page préparés à l'entête de l'association sont ceux, personnels, de certains de membres.

L'ACGN19 s'est installé début 2022 à la Maison des Associations de Brive (bureau 201 au 2nd étage au 11 place Jean-Marie Dauzier). A la faveur de cette installation, il est proposé de procéder à certains équipements que l'équipe de la Vie Associative de la Mairie de BRIVE-la-Gaillarde ne propose pas aux occupants de la Maison des Associations, comme l'accès à Internet ou la fourniture d'une ligne téléphonique.

En vue de se doter d'un abonnement Internet et d'une ligne téléphonique associée, il est proposé de s'intéresser à plusieurs offres en ce domaine concernant les personnes morales. Toutefois, l'offre Bbox Asso de Bouygues Telecom qui est à 20 € TTC/mois (<https://www.bouyguetelecom.fr/associations/bbox-asso>) semble un compromis intéressant permettant de disposer à la fois d'Internet et du téléphone pour 240 € TTC à l'année.

Délibération n° 2022/10-AG

Cette proposition est soumise au vote de l'AG sur son principe (abonnement Internet et téléphone).

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 10
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

La proposition de se doter d'Internet et d'une ligne de téléphone fixe pour l'association est votée à l'unanimité.

Il est proposé aux membres présents de visiter le local 201 de l'ACGN19, au 2nd étage de la Maison des Associations de Brive.

Plus aucun point ne devant être abordé, il est proposé de lever la séance.

**** Fin de séance : 16h 40 ****

Fait à BRIVE-la-Gaillarde, le 11 novembre 2022



Le président

CEN (RC) Jean Georges
MERMET



Le secrétaire général

CEN (RC) Jean-François
COUCHARD-DEVELOTTE



La trésorière générale

Madame Christine
BOUSSARD



**Liste des documents annexés au
procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 10 novembre 2022**

ANNEXE 1 (3 pages)

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 et pouvoirs

ANNEXE 2 (1 page)

Rapport de gestion 2021

ANNEXE 3 (2 pages)

Rapport financier 2021

ANNEXE 4 (1 page)

Affectation du résultat 2021

ANNEXE 5 (1 page)

Budget prévisionnel 2022

ANNEXE 6 et Fin (21 pages)

Production des éléments de la comptabilité 2021

ANNEXE 1 - Liste de présence



Association des Cadets de la Gendarmerie de la Corrèze

Page 1 / 3

Assemblée Générale Ordinaire 2022

Feuille de présence

Noms et prénom	Type de membre	Code postal	Ville	Pouvoir reçu de	Justification
BESSAUDDOU Raymond	Administrateurs	19270	USSAC		
BOUMENTHIL René	Administrateurs	19270	USSAC	COUCHARD x 2 GILLE	<i>[Signature]</i>
BOUSSARD Christine	Administrateurs	19270	USSAC		<i>[Signature]</i>
COUCHARD DEVELOTTE Jean-François	Administrateurs	19600	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÈ		Absent excusé 1 pouvoir pour 2 personnes
CUYNET Philippe	Administrateurs	19270	USSAC		Absent excusé
GILLE Christophe	Administrateurs	19100	BREVE-LA-GAILLARDE		
MALFAIT Henri	Administrateurs	19240	ATTASSAG		
MERMET Jean Georges	Administrateurs	19270	USSAC	COUCHARD x 1 PAGIES	<i>[Signature]</i>
PETIT Jean-Paul	Administrateurs	19000	TULLE		1 pouvoir pour 1 personne
SOULINGAS Michel	Administrateurs	19240	ATTASSAG	J.P. PETIT	<i>[Signature]</i>
PAGIES Patrick	Membre actif	19600	NOAILLES		Absent excusé 1 pouvoir pour 1 personne
NAZARETH Olivier	Membre actif	19360	COGNAC		
BINET Esther	Cadets cohorte 2020	19700	SILLHAC		Absente excusée
CASSIES Marie	Cadets cohorte 2020	19100	BRIVE		
PORTCHASTAGNIER Candice	Cadets cohorte 2020	19000	TULLE		
GAUTHIER Marie	Cadets cohorte 2020	19100	LIGIGNAC		
GUERIN Mathieu	Cadets cohorte 2020	19310	YSSANDON		
LENOIR Jade	Cadets cohorte 2020	19500	CHAUPEUR-sur-Veil		
PERRERA Luciane Emmanuelle	Cadets cohorte 2020	19300	MALEMORT		<i>[Signature]</i>
PRALPOT Delia	Cadets cohorte 2020	19100	BRIVE		
PRINCE Alexandre	Cadets cohorte 2020	19100	BRIVE		



Association des Cadets de la Gendarmerie de la Corrèze

Page 2 / 3

Nom et prénom	Type de membre	Codes postal	Ville	Période exacte de	Emploi
QUERAUX Juliette	Cadets cohorte 2020	19700	SAINT-JAL		
SAURRET Edgar	Cadets cohorte 2020	19100	BRIVE		Absent excusé
VERGINE Maxime	Cadets cohorte 2020	19700	SEILHAC		
VERT Maxime	Cadets cohorte 2020	19130	CHAMFYRAT		
VIDAL Marion	Cadets cohorte 2020	19300	EGLIPTONS		
MASSE Florentine	Cadets cohorte 2021	19210	SAINT-MARTIN-SEPERT		
BIDAULT Elsa	Cadets cohorte 2021	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
BLIN Clotilde	Cadets cohorte 2021	19600	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÈ		
CRÉOU Antoine	Cadets cohorte 2021	19700	SAINT-CLÉMENT		
COMBE Adriaë	Cadets cohorte 2021	19520	MANSAC		
COUCHARD Hannah	Cadets cohorte 2021	19500	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÈ		Absente excusée à pouvoir pour 2 personnes
DECROIX Diamir	Cadets cohorte 2021	19000	TULLE		
DESREBOLLES Clara	Cadets cohorte 2021	19200	USSEL		
FERNANDES Loane	Cadets cohorte 2021	19000	TULLE		
ESCHARD Corentin	Cadets cohorte 2021	19360	LA-CHAPELLE-AUX-BROCS		
MALEVILLE Sylvain	Cadets cohorte 2021	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
MANIAK Arthur	Cadets cohorte 2021	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
PARDoux Laurine	Cadets cohorte 2021	19200	USSEL		
PRADOUX Andrea	Cadets cohorte 2021	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
ZHEMBENSKI Nicolas	Cadets cohorte 2021	19310	LOUIGNAC		
ALLASSAC CONTROLÉ TECHNIQUE	Mécènes	19240	ALLASSAC		
BARRUËL ET GRAUD SAS	Mécènes	45000	ORLÈANS		
CORREZE FORMATION SARL	Mécènes	19000	TULLE		

Association des Cadets de la gendarmerie nationale de la Corrèze - 17 rue de la Botte - 19000 TULLE (France)
 Association d'intérêt général créée dans le cadre de la loi Pierre Waldeck-Rousseau de 1901 dite loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Corrèze sous le n° W192005948
 N° SIRET 890662752 49001 - Site Web : www.cadetsgendarmerie19.fr - Courriel : cadetsgendarmerie19@gmx.fr



Association des Cadets de la Gendarmerie de la Corrèze

Nom et prénom	Type de membre	Code postal	Ville	Province	Engagement
LA CHOCOLATERIE SAS	Mécènes	19109	BRIVE-LA-GAILLARDE		
LE CANTOU Restaurant	Mécènes	19500	COLLONGES-LA-ROUGE		
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	Mécènes	19270	USSAC		
MAISON ET TRAVAUX SARL	Mécènes	19360	MALMORT-SUR-CORREZE		
PEROL SARL	Mécènes	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
SARL A L'EAU PLOMBERIE	Mécènes	19240	ALLASSAC		
SARL ETS Jesu SOULINGEAS	Mécènes	19240	ALLASSAC		<i>[Signature]</i>
TECO Association	Mécènes	19600	NOAILLES		
CASDEN / DD19 / Délégation Nationale	Mécènes	77420	CHAMPS-SUR-MARNE		
BP Auvergne Rhône Alpes	Mécènes	69003	LYON		
ACEF Auvergne Rhône Alpes	Mécènes	69003	LYON		
DURIEUX Alain ADI (CRD GGD19)	Invité				
DUMAS Eric LCL (CRD GGD19)	Invité	19000	Tulle		<i>[Signature]</i>
PETIT Alexandre CEN (CRP GGD19)	Invité				
JAMILLOUX Frédéric COL (GGD19)	Invité				
LEFRÈRE Xavier COL (GGD19)	Invité				
Nombre de représentés et présents					

Quorum de participants minimum : le quart au moins des membres présents ou représentés (11/4 ramené à l'arrondi le plus proche, soit 3 membres au minimum),

Quorum constaté : membres

ANNEXE 2 - Rapport de gestion 2021

C'est la 2nde assemblée générale depuis la création de l'association le 28 septembre 2020, et c'est surtout une première assemblée générale correspondant à une année d'exercice pleine. Une année 2021 particulière par ailleurs, puisque la cohorte 2021 n'aura pu débuter ses activités que le 1^{er} juin 2021, à la sortie de la crise de la crise sanitaire, en terminant les 84 heures perlées de la mission d'intérêt général (MIG) quelques jours avant le 31 décembre 2021.

Au sens de l'article 2 de ses statuts (l'objet social), l'association se contente pour l'instant de l'accompagnement des jeunes ayant déjà effectué le phase 1 du SNU (étape obligatoire de cohésion) et désirant effectuer la phase 2 dite « mission d'intérêt général » au sein de la gendarmerie nationale. Depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui elle a ainsi accueilli les jeunes des cohortes 2020, 2021 et 2022.

La visioconférence 2022 avec le CRG (la seconde après celle de 2021) s'était tenue le 17 octobre dernier de 14h30 à 17h. L'association invitée à y participer était notamment représentée par Jean Georges Mermet et Christine Boussard, accueillis au GGD19 par le LCL Eric Dumas. La réunion s'est poursuivie jusqu'à son terme malgré une qualité visuelle déplorable rendant quasiment impossible la possibilité de visionner les diaporamas qui ont été fournis par la suite par le CRG.

Une présentation sommaire des principaux points de cette visioconférence a été abordée au début de cette assemblée générale pour cerner les derniers éléments actualités concernant l'association.

Concernant le rapport d'activités de l'année 2021, il est observé que l'année a connu deux grandes activités consécutives, d'environ 6 mois chacune. Les 6 premiers mois ont été consacrés à des démarches de collecte de fonds auprès de nombreuses entreprises et personnes morales corréziennes, et même au-delà, visant à réaliser le budget de fonctionnement voté dans l'AG 2021.

Ces actions auront permis d'associer 12 généreux mécènes aux activités de l'association ACGN19. Une page leur est dédiée sur le site Web de l'association : <https://www.cadetsgendarmerie19.fr/index.php/l-association/don-et-mecenas/nos-mecenes>.

Dès le 1^{er} juin, l'association s'est consacrée à l'accueil des 16 jeunes de la cohorte 2021 inscrits la MIG gendarmerie via le site Web du SNU. Il est rapidement observé que seuls 14 des 16 candidats à cette MIG ont pu être distingués du diplôme de fin de mission qui statue à la fois sur l'assiduité des candidats, le respect des convocations et des activités, mais aussi sur la qualité de la prestation des jeunes recrues. Ces diplômes leur ont été remis début 2022 lors de la cérémonie d'ouverture de la première MIG 2022 accueillant la cohorte 2021 à laquelle les Cadets de la cohorte 2021 décorés ont passé le témoin des Cadets de la Corrèze.

En effet, la mission d'intérêt général de la cohorte 2020 qui comptait 16 candidats s'est déroulée du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, en 21 séquences de 4 heures pour un total de 84 heures exécutées sous forme perlée.

Les 8 premières heures (2 séquences) à caractère administratif sont découpées de façon à couvrir l'accueil des Cadets SNU, la présentation de la MIG et en fin de mission la cérémonie de remise des diplômes, le questionnaire de fin de mission et les formalités administratives de fin de mission.

Les 16 heures suivantes (4 modules) ont été consacrés à la découverte de l'institution pour permettre aux volontaires d'avoir une compréhension suffisante de leur environnement au cours de leur MIG

Les 60 heures restantes (15 modules) se sont déroulées sur le territoire des compagnies de gendarmerie de Tulle et de Brive et ont été essentiellement consacrées à

- des missions de prévention/contact (sur les marchés, à destination des populations vulnérables...)
- des sondages auprès de la population
- des opérations de prévention de proximité (cadre cambriolages, visite du voisinage)
- la création de flyers de prévention
- une réflexion sur un thème de sécurité intérieure
- la réalisation d'un parcours civique (activités mémorielles, participation à des cérémonies commémoratives...)

ANNEXE 3 - Rapport financier 2021

Relativement succinct puisqu'il se contente de décrire les 2 périodes successives de l'exercice 2021, ce rapport financier décrit une étape de collecte de fonds pour les 6 premiers mois de l'année et l'accueil de 16 Cadets SNU de la cohorte 2020, notre première cohorte accueillie, tous volontaires pour réaliser les 84 heures de la MIG 2021.

Le compte de résultat de l'exercice 2021 s'attache à décrire l'essentiel de cet exercice qui se résume ainsi :

Charges			Produits		
6135	Locations mobilières	35,00	75411	Dons manuels	30,00
616	Primes d'assurance	184,40	75412	Abandons de frais par les bénévoles	210,44
625	Déplacements, missions et réceptions	250,00	7542	Mécénats	6 650,00
6251	Voyages et déplacements	706,76	7561	Cotisations sans contrepartie	420,00
626	Frais postaux et de télécommunications	126,91			
627	Services bancaires et assimilés	102,00			
6588	Charges diverses de gestion courante	87,60			

Total charges	1 492,67	Total produits	7 310,44
		Résultat de l'exercice courant (excédent)	5 817,77

Contributions bénévoles en nature

Emplois des contributions			Sources des contributions		
864	Personnel bénévole	5 010,44	870	Dons en nature	210,44
			875	Bénévolat	4 800,00
Total emplois	5 010,44	Total sources	5 010,44		
Total charges et emplois	6 468,11	Total produits et sources	12 080,44		

Pour la section des dépenses s'élevant globalement à 1.492,67 €, voici les commentaires apportés à ces chiffres :

- la **dépense de 35,00 € au compte 6135** (locations mobilières) correspond à une location de salle à Oradour-sur-Glane pour abriter le déjeuner des Cadets lors de la séquence mémorielle qui s'est déroulée le 5/12/2021
- la **dépense de 184,40 € au compte 616** (primes d'assurances) correspond à la souscription auprès d'AIG, via le SARPGN (Service d'Assurances Réservées au Personnel de la Gendarmerie Nationale), d'une assurance couvrant la responsabilité des dirigeants d'associations pour leur gestion.
Il est également précisé que l'assurance de responsabilité civile souscrite auprès du SARPGN et évoquée dans la convention signée avec la gendarmerie nationale (représentée à la signature par le général Hervé Flamant) n'apparaît pas en comptabilité dans la mesure où cette dépense a été financée la première année par le SARPGN qui l'a pris à sa charge.
- la **dépense de 250,00€ au compte 625** (déplacements, missions et réception) correspond au règlement effectué au Cercle Mixte Ecole de Gendarmerie pour le petit déjeuner d'accueil offert aux Cadets, à leur familles et à tous les invités présents (autorités, groupement de gendarmerie, mécènes notamment, etc.).
- la **dépense de 706,76 € au compte 6251** (voyages et déplacements) correspond à ces 5 opérations :
 - 418,00 € le 5/12/2021 réglée par virement à l'entreprise de transports Faure pour le voyage A/R des Cadets à Oradour-sur-Glane
 - 78,32 € le 24/3/2021 pour l'état de frais du 1^{er} trimestre 2021 de Patrick Pagies
 - 76,19 € le 14/4/2021 pour l'état de frais du 1^{er} trimestre 2021 de Jean Georges Mermet
 - 48,22 € le 21/12/2021 pour l'état de frais du 2nd trimestre 2021 de Jean Georges Mermet
 - 86,03 € le 21/12/2021 pour l'état de frais du 2nd semestre 2021 de Jean Georges Mermet
 étant précisé qu'une partie de ces dépenses ont été abandonnées en « don à l'association » sous forme de

valorisation du bénévolat (cf. 210,44 € au compte 75412, Abandons de frais par les bénévoles).

- la **dépense de 126,91 € au compte 626** (Frais postaux et de télécommunications) couvre à la fois des achats de timbres pour la correspondance (3 carnets de timbres pour 38,68 € le 22/6/2021) et les frais de gestion du site Web de l'association, avec le renouvellement du nom de domaine *cadetsgendarmerie19.fr* pour 8,39 € le 9/12/2021 et l'hébergement du site chez OVHcloud.com pour 79,64 € le 9/12/2021.
- la **dépense de 102,00 € au compte 627** (Services bancaires et assimilés) correspond aux frais bancaires déclenchés en cours d'année 2021 et prélevés par la Société Générale pour la cotisation JAZZ Association servant à la gestion du compte bancaire en ligne.
Selon Patrick Pagies et Olivier Nazareth, respectivement ancien personnel et personnel de la Société Générale, la cotisation JAZZ Association est prélevée en cours d'année et extournée en fin d'année sous forme d'un remboursement à l'association. Force est de constater qu'il n'en a rien été.
- la **dépense de 87,60 € au compte 6588** (Charges diverses de gestion courante) correspond aux frais d'organisation de la journée mémoire à Oradour-sur-Glane du 5/12/2021 pour la billetterie et les expositions).

Pour la section des produits s'élevant globalement à 7.310,44 €, voici les commentaires apportés à ces chiffres :

- la **recette de 30,00 € au compte 75411** (Dons manuels) correspond à 2 dons effectués par les Cadets Alexandre Prince et Maïwenn Guérin, respectivement pour 10 € et 20 €, en complément du règlement de leur cotisation de Cadets de 20 €.
- la **recette de 210,44 € au compte 75412** (Abandons de frais par les bénévoles) correspond aux trois abandons de frais sous forme de « dons à l'association » réalisés par Jean Georges Mermet pour respectivement 76,19 €, 48,22 € et 86,03 € (cf. supra section dépenses, compte 6251).
- la **recette de 6.650 € au compte 7542** (Mécénats) correspond à l'ensemble des fonds récoltés au cours du 1^{er} et 2nd semestre 2021 auprès de 12 mécènes qui se répartissent ainsi :
 - 13/01/2021 - 750,00 € - SARL PEROL (Operlis Crédit&Assurance)
 - 15/01/2021 - 150,00 € - SARL Corrèze Formation
 - 15/01/2021 - 500,00 € - SAS LA CHOCOLATERIE (LAMY)
 - 18/01/2021 - 500,00 € - SARL Maison et Travaux
 - 22/02/2021 - 350,00 € - SAS BARRUEL ET GIRAUD / SARPGN
 - 01/04/2021 - 3.000,00 € - CASDEN / BP AURA / ACEF AURA
 - 01/04/2021 - 300,00 € - SG / BFM
 - 09/06/2021 - 100,00 € - SARL A L'EAU PLOMBERIE
 - 09/06/2021 - 300,00 € - SARL ETS Jean SOULINGEAS
 - 10/06/2021 - 100,00 € - ALLASSAC CONTROLE TECHNIQUE
 - 15/10/2021 - 200,00 € - Les Amis de la Gendarmerie
 - 21/10/2021 - 400,00 € - Restaurant Le Cantou à Collonges-la-Rouge
- la **recette de 420 € au compte 7561** (Cotisations sans contrepartie) correspond à la collecte de 21 cotisations associatives individuelles de 20 €, dont 15 effectuées par les Cadets de la cohorte 2020.

Enfin, **le différentiel entre charges et produits laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5.817,77 €.** Le sort de cet excédent est traité dans le point suivant.

Des précisions sont apportées quand à la valorisation du bénévolat ressortant également dans le compte de résultat. Le montant de 4.800 € correspond au calcul de la valorisation du temps passé par les bénévoles de l'association sur les tâches administratives, de secrétariat et de conception du site Web notamment, en tenant compte de la formule de calcul suivante :

- 30 jours de travail à raison de 8 heures par jour à 20 € de l'heure : soit



ANNEXE 4 - Affectation du résultat 2021

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze — Journal général

Exercice : Exercice 2022 (en cours, du 01/01/2022 au 31/12/2022, généré le 31/10/2022)

N°	Pièce comptable	Date	Libellé	Comptes	Débit	Crédit	Libellé ligne	Réf. ligne
#86		01/01/2022	Balance d'ouverture	120 - Résultat de l'exercice (excédent)		5 817,77		
				890 - Bilan d'ouverture	5 817,77			
#87		30/10/2022	Affectation automatique du résultat	120 - Résultat de l'exercice (excédent)	5 817,77			
				1068 - Réserves pour projet de l'entité		5 817,77		

Toutes les écritures sont libellées en €.



ANNEXE 5 - Budget prévisionnel 2022

ACGN19 (Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze)
Correspondance : 11 place Jean-Marie Dauzier (MA) 19100 BRIVE-la-Gaillarde
Siège : 17 rue de la Botte 19000 TULLE
cadetsgendarmerie19@gmx.fr
<https://www.cadetsgendarmerie19.fr>
Président : +33 6 67 10 55 16
Secrétaire : +33 6 50 18 08 96
Trésorier : +33 6 11 48 70 48

Exercice : 2022

Budget prévisionnel présenté à l'Assemblée Générale 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Lib. compte	Montant	Compte	Lib. compte	Montant
60	Achats (sauf stocks)	1 625,56 €	70	Ventes prod. Finis, marchandises, prestations	0,00 €
606	Achats non stockés	100,00 €	701	Ventes de produits finis	0,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00 €	706	Prestations de services	0,00 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	50,00 €	707	Ventes de marchandises	0,00 €
6064	Fournitures administratives	50,00 €	74	Subventions d'exploitation	150,00 €
6065	Petits logiciels	0,00 €	740	Subventions reçues	150,00 €
6068	Autres fournitures & matières	0,00 €	748	Subventions d'exploitation diverses	0,00 €
607	Achats de marchandises	1 525,56 €	75	Autres produits de gestion courante	4 950,00 €
608	Frais accessoires d'achats	0,00 €	754	Ressources liées à la générosité du public	4 450,00 €
61	Services extérieurs	360,00 €	75411	Dons manuels	50,00 €
611	Sous-traitance générale	0,00 €	75412	Abandons de frais par les bénévoles	200,00 €
6132	Locations immobilières	0,00 €	7542	Mécénats	4 200,00 €
616	Primes d'assurance	360,00 €	7543	Legs, donations et assurances-vie	0,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	360,00 €	756	Cotisations	500,00 €
6164	Primes d'assurances / risques d'exploitation	0,00 €	7561	Cotisations sans contrepartie	500,00 €
62	Autres services extérieurs	3 114,44 €	7562	Cotisations avec contrepartie	0,00 €
621	Personnel extérieur à l'association	0,00 €	778	Autres produits exceptionnels	0,00 €
62141	Mises à disposition de personnel salarié	0,00 €	7780	Manifestations diverses	
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0,00 €			
6226	Honoraires	0,00 €			
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00 €			
624	Transports de biens...	9,32 €			
6247	Transports collectifs du personnel	0,00 €			
6248	Transports divers	9,32 €			
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €			
6251	Voyages et déplacements	2 825,12 €			
6257	Frais de réceptions, représentations	0,00 €			
626	Frais postaux et de télécommunications	150,00 €			
627	Services bancaires et assimilés	130,00 €			
628	Divers	0,00 €			
6281	Cotisations (liées à l'activité économique)	0,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €			
652	Licences fédérales	0,00 €			
657	Aides financières	0,00 €			
6571	Aides financières octroyées	0,00 €			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €			
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €			
66	Charges financières	0,00 €			
668	Autres charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			
670	Charges exceptionnelles	0,00 €			
6713	Dons, libéralités	0,00 €			
6714	Créances devenues irrécouvrables	0,00 €			
8641	Personnels ACGN19	250,00 €	870	Dons en nature	250,00 €
8642	Personnels GGD19 MàD (formations)	5 000,00 €	8751	Bénévolat / personnels GGD19 (formations)	5 000,00 €
8643	Personnels ACGN19 (trav. Administratifs)	4 800,00 €	8752	Bénévolat / personnels ACGN19 (administratif)	4 800,00 €
	Total des dépenses	15 150,00 €		Total des recettes	15 150,00 €

ANNEXE 6 - Production des éléments de la comptabilité 2021

Bilan

https://compta.cadetsgendarmerie19.fr/admin/acc/reports/balance_shee...

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Bilan

Exercice : Exercice 2021 (clôturé, du 01/01/2021 au 31/12/2021, généré le 31/12/2021)

Actif			Passif		
5112	Chèques à encaisser	340,00	110	Report à nouveau (Solde créditeur)	721,42
512A	Compte courant principal	6 199,19		Résultat de l'exercice courant (excédent)	5 817,77
Total actif		6 539,19	Total passif		6 539,19

Toutes les écritures sont libellées en €.

Compte de résultat

<https://compta.cadetsgendarmerie19.fr/admin/acc/reports/statement.ph...>

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Compte de résultat

Exercice : Exercice 2021 (clôturé, du 01/01/2021 au 31/12/2021, généré le 31/12/2021)

Charges			Produits		
6135	Locations mobilières	35,00	75411	Dons manuels	30,00
616	Primes d'assurance	184,40	75412	Abandons de frais par les bénévoles	210,44
625	Déplacements, missions et réceptions	250,00	7542	Mécénats	6 650,00
6251	Voyages et déplacements	706,76	7561	Cotisations sans contrepartie	420,00
626	Frais postaux et de télécommunications	126,91			
627	Services bancaires et assimilés	102,00			
6588	Charges diverses de gestion courante	87,60			
Total charges		1 492,67	Total produits		7 310,44
			Résultat de l'exercice courant (excédent)		5 817,77

Contributions bénévoles en nature

Emplois des contributions			Sources des contributions		
864	Personnel bénévole	5 010,44	870	Dons en nature	210,44
			875	Bénévolat	4 800,00
Total emplois		5 010,44	Total sources		5 010,44
Total charges et emplois		6 468,11	Total produits et sources		12 080,44

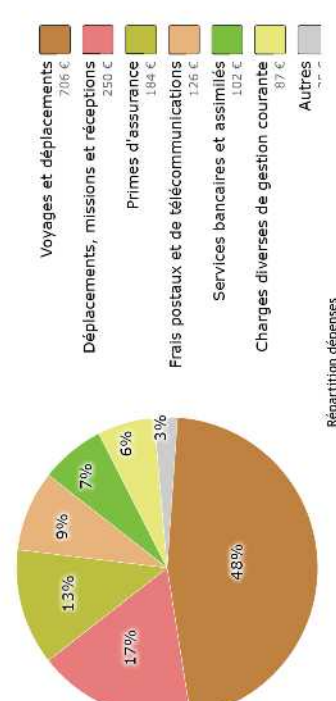
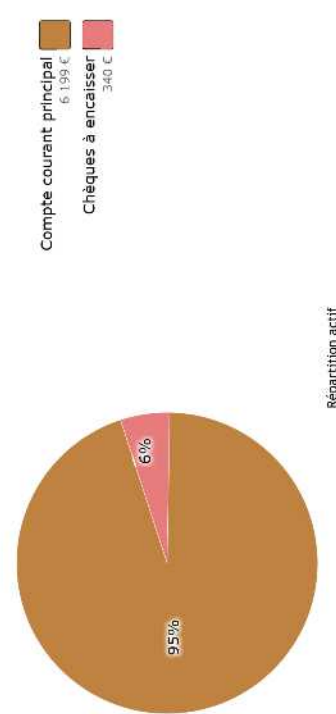
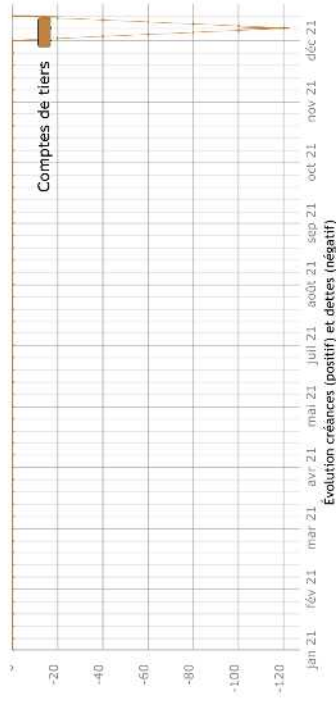
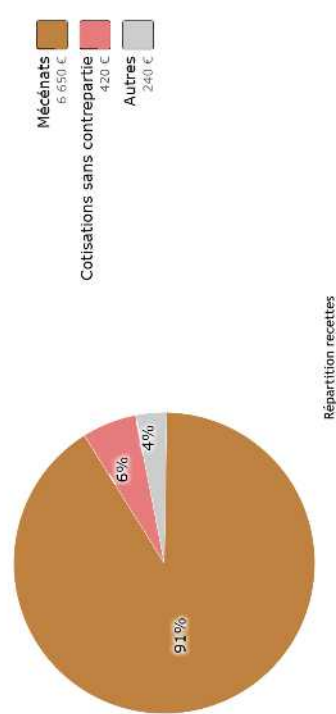
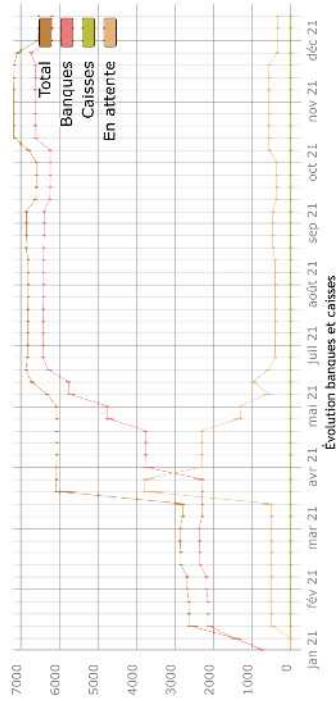
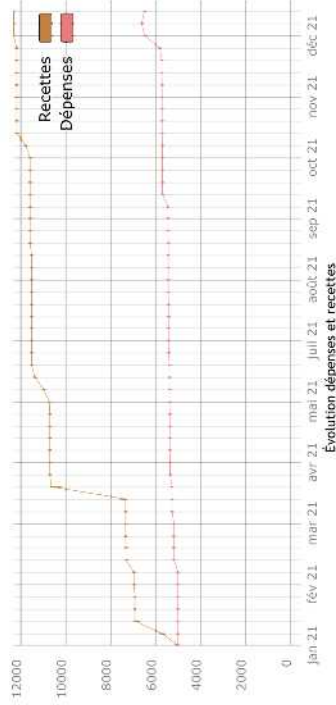
Toutes les écritures sont libellées en €.

<https://compta.cadetsgendarmerie19.fr/admin/acc/reports/graphs.php?year=2>

graphiques

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Graphiques

Exercice : Exercice 2021 (clôture, du 01/01/2021 au 31/12/2021, généré le 31/12/2021)



30/10/2022, 21:20

sur 1